

Faire progresser l'économie circulaire



SOMMAIRE



LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ce en quoi nous croyons p. 02

—

Ce que nous proposons p. 04

—

Regards croisés p. 06



LES MEUBLES ENGAGÉS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Transformer p. 09

—

Inventer p. 13

—

Maîtriser p. 17

—

Mobiliser p. 20



PERSPECTIVES ET AMBITIONS

**Un rôle à jouer pour
des meubles recyclables** p. 26

—

**Des services innovants pour
les consommateurs et les adhérents** p. 27

—

**De nouvelles voies pour
des débouchés diversifiés** p. 28

—

**Une optimisation à long terme pour
une filière équitable et efficiente** p. 29



COMPTES SOCIAUX

p. 30

Éco-organisme de la filière meubles,
Éco-mobilier a pour mission de collecter et valoriser
le mobilier usagé en lui offrant une deuxième vie,
en le recyclant ou en l'utilisant comme source d'énergie.

Créé par 12 distributeurs et 12 fabricants français,
il a été agréé par les pouvoirs publics pour répondre
aux obligations réglementaires des entreprises
pour tout le mobilier domestique et la literie professionnelle.

C'est une société par actions simplifiée, à but non lucratif,
financée par l'éco-participation que chaque consommateur
paye lorsqu'il achète un meuble neuf.

EN 2015

6 256

ACTEURS DU MEUBLE,
fabricants, distributeurs
et entreprises de la vente à distance,
adhérant à la filière Éco-mobilier.

126,7

MILLIONS D'EUROS
d'éco-participation versés en 2015
à Éco-mobilier par les fabricants
et les distributeurs.

2 289

POINTS DE COLLECTE,
dont près de la moitié en déchèterie,
767 chez les distributeurs et
325 dans les associations solidaires.

840 000

TONNES
de mobilier usagé, dont 250 000 prises
en charge directement par Éco-mobilier
et 590 000 soutenues financièrement.

560

COLLECTIVITÉS
titulaires d'un contrat
avec Éco-mobilier, dont
217 au cours de l'année.

54

MILLIONS D'HABITANTS,
soit 8 Français sur 10,
couverts par
la filière Éco-mobilier.

CE EN QUOI NOUS CROYONS

Nous estimons que les filières doivent s'accorder sur un socle commun

Avec 14 éco-organismes, ayant pour certains plus de 20 ans d'ancienneté, les filières de recyclage arrivent aujourd'hui à maturité. Leur modèle a fait ses preuves. La plupart des produits de la grande consommation sont concernés et les entreprises mobilisées. Entre les produits et leurs emballages, certaines enseignes peuvent gérer jusqu'à sept filières. La consommation éco-responsable est devenue une réalité. Quant au recyclage, il contribue pour plus d'1 milliard d'euros à l'économie, au travers de ces filières.

Ce qui manque aujourd'hui aux filières, c'est un socle commun. Un socle simple et fluide sur le plan opérationnel comme sur le plan administratif, pour tous ceux qui l'utilisent. À savoir, les metteurs en marché, mais aussi les collectivités, les opérateurs et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Ce socle, tous sont convaincus qu'il est temps de le construire. Aussi, les pouvoirs publics ont-ils amorcé en 2015 une réforme de la gouvernance des filières et consulté les parties prenantes. Une concertation au cours de laquelle Dominique Mignon, directrice générale d'Éco-mobilier, s'est faite la porte-parole des éco-organismes. Son objectif : veiller à ce que les metteurs en marché, c'est-à-dire ceux qui ont créé les filières en France, aient toute leur place au sein de la future gouvernance.

Un collège des éco-organismes va être mis en place au sein de la commission interfilières en 2016 pour construire la nouvelle gouvernance. À nous de montrer, au sein de cette instance, à toutes nos parties prenantes que nous avons entendu leurs attentes.

Nous sommes persuadés que le recyclage est dans l'ADN des metteurs sur le marché

N'en déplaise à ceux qui assimilent les éco-organismes aux pouvoirs publics et l'éco-participation

à une taxe servant à financer le service public d'élimination des déchets, nous pensons que le recyclage est dans les gènes des distributeurs et des fabricants. Et qu'il est naturel pour eux de prendre en main le pilotage de leur filière, d'assumer la responsabilité de la fin de vie de leurs produits et d'inventer le schéma industriel qui va avec. Tout comme il est naturel pour eux de vouloir valoriser au maximum les déchets et de tout faire pour réduire leur mise en décharge. Pourquoi ? Parce qu'en faisant cela, les distributeurs et les fabricants agissent contre le gaspillage. Parce que l'économie circulaire est une économie de la bonne gestion. Et même si le schéma industriel du recyclage, qui consiste à transformer des produits en matériaux, n'est pas leur métier de base, ils l'ont mis en place en adhérant à ces objectifs de manière responsable.

Le législateur a donc vu juste en instituant la responsabilité élargie du producteur (REP) et en confiant aux entreprises la responsabilité de leurs filières.

Nous pensons que les éco-organismes peuvent soutenir le projet industriel des filières

En tant qu'éco-organisme, nous nous sommes engagés vis-à-vis des entreprises à faciliter la mise en



**Les Français reconnaissent l'utilité
de l'éco-participation et trouvent
normal de contribuer au recyclage
des meubles. Cette reconnaissance
est une marque de confiance qui
nous honore et nous oblige à la fois.**

JEAN-THIERRY CATRICE,
Président d'Éco-mobilier

place d'un projet industriel pérenne et national pour recycler et transformer les déchets issus des meubles qu'elles ont mis sur le marché. Cet engagement, nous l'avons pris aussi vis-à-vis des pouvoirs publics, qui nous délivrent l'agrément, et des consommateurs, qui financent les filières. Or ce projet industriel nécessite à la fois une taille critique et une vision nationale qu'un éco-organisme peut offrir.

Une taille critique indispensable pour mettre en place des moyens, un cadre, des schémas contractuels et des marchés de plusieurs années permettant à l'industrie du recyclage d'investir, de prendre des risques industriels et d'innover.

Et une échelle territoriale indispensable à la planification. Cette planification s'inscrit dans l'objectif fixé par l'État de diminuer de 50 % la mise en décharge des déchets ménagers d'ici à 2025. Pour l'atteindre, les éco-organismes doivent rester de véritables outils au service du projet industriel, et non de simples outils de financement. Des outils industriels souples et efficaces, financés par les consommateurs, pilotés par les metteurs en marché et surtout associant tous les acteurs de chaque filière. C'est ainsi et seulement ainsi qu'ils pourront se développer.

Nous considérons que la confiance des consommateurs nous oblige

Toutes les études le confirment, les Français reconnaissent l'utilité de l'éco-participation et trouvent normal de contribuer au recyclage des meubles. Cette reconnaissance est une marque de confiance qui nous honore et nous oblige à la fois. L'enjeu n'est plus aujourd'hui d'expliquer aux consommateurs pourquoi l'éco-participation est nécessaire, mais de leur démontrer qu'elle est utilisée à bon escient, que les produits collectés sont démantelés et valorisés. Honorer la



Nous pensons que le recyclage est dans les gènes des distributeurs et des fabricants. Et qu'il est naturel pour eux de prendre en main le pilotage de leur filière, d'assumer la responsabilité de la fin de vie de leurs produits et d'inventer le schéma industriel qui va avec.

DOMINIQUE MIGNON,
Directrice générale d'Éco-mobilier

confiance qu'ils nous accordent nous oblige donc en termes de moyens comme de résultats.

Nous sommes convaincus qu'il revient à l'État de fixer les grands objectifs

Le partage des rôles entre les entreprises et l'État est clair. Aux entreprises la responsabilité d'organiser leur filière. À l'État celle de fixer le cadre. Fixer le cadre, c'est à la fois fixer les grands objectifs et les règles du jeu, puis les contrôler pour s'assurer qu'elles ont été bien respectées, en toute équité. Mais ce n'est pas cogérer les sociétés agréées.

De façon plus concrète, nous attendons des pouvoirs publics qu'ils partagent avec les parties prenantes la vision politique et stratégique des filières à dix ans, tout comme celle des schémas industriels à mettre en place pour y arriver. Nous voulons également qu'ils renforcent les moyens de contrôle et mettent en cohérence les règles du jeu dans la durée, de l'éco-participation au recyclage.

À nous de faire le reste. À nous de mettre en œuvre les moyens concrets, pratiques, opérationnels et administratifs. À nous de piloter nos filières sur le plan opérationnel pour atteindre cet objectif à dix ans. Tel devra être, selon nous, l'horizon de travail de notre prochain agrément.

CE QUE NOUS PROPOSONS

Renforçons l'industrie française de la transformation des matériaux

Depuis octobre 2013, les éco-entreprises (dont celles chargées de la gestion des déchets) constituent l'une des 14 filières stratégiques de l'industrie française⁽¹⁾. Des filières soutenues par les pouvoirs publics, car source d'innovation et de compétitivité pour le pays, et qui s'appuient toutes sur l'économie circulaire.

Reconnue par les pouvoirs publics pour son potentiel de croissance et ses bénéfices écologiques, l'économie circulaire est le fondement des éco-organismes. La réutilisation et la valorisation, financées par les différentes éco-participations, contribuent aujourd'hui pour plus d'1 milliard d'euros à l'économie et génèrent des emplois.

Le rôle des sociétés agréées est d'accompagner le développement de cette industrie de transformation des matériaux. Renforçons-le, par nécessité écologique. Car moins les déchets voyagent, plus ils sont faciles à tracer, et plus ils constituent une ressource pour le territoire. Pour ce faire, l'impulsion conjointe des deux ministères, celui de l'Environnement et celui de l'Industrie, est indispensable. Aussi, nous souhaitons mener nos actions avec les deux ministères, ministère de l'Industrie et ministère de l'Environnement, dans le cadre de la commission d'agrément et de la commission interfilières.

Mettons en perspective les agréments sur les objectifs à dix ans

Un collège des éco-organismes va être mis en place au sein de la commission interfilières en 2016 pour piloter les filières. Saisissons cette opportunité pour repositionner ces dernières par rapport à l'objectif général de la loi de transition énergétique. Cet

objectif à 2025 prévoit de réduire la mise en décharge de 50 % et d'augmenter la valorisation.

Pour que chaque filière se mette au service de cet objectif, son projet industriel doit se doter d'une vision stratégique. Une vision à dix ans qui lui donne le cap dans lequel s'inscrit son agrément. Reprenons cette exigence dans nos cahiers des charges. Plaçons-nous dans l'agenda de la politique relative aux déchets en France et définissons comment doit évoluer notre schéma industriel.

Au-delà de leur gouvernance, nos filières doivent aussi installer des synergies sur le plan opérationnel. C'est ce qu'attendent de nous les entreprises et les collectivités, en amont comme en aval de nos filières.

DOMINIQUE MIGNON,
Directrice générale d'Éco-mobilier

Pérennisons le rôle central des entreprises dans un système non lucratif

Parce que le recyclage est dans l'ADN des entreprises et que ces dernières sont par nature bien placées pour mener à bien ce projet industriel, les éco-organismes doivent continuer à être dirigés par les entreprises, c'est-à-dire les industriels fabricants et les distributeurs. Et parce que l'éco-participation est visible, avec une obligation de répercussion à l'identique jusqu'au client final, ces sociétés agréées doivent rester des organismes à but non lucratif.

(1) Filières pilotées par le Conseil national de l'industrie (CNI) et fondées sur des engagements réciproques entre l'État et les industriels pour développer certains secteurs de l'économie française.

Réaffirmons cette double exigence dans la future gouvernance de nos filières. C'est un principe essentiel pour les consommateurs. Tout comme la motivation des entreprises à prendre en charge la fin de vie de leurs produits.

Clarifions et faisons respecter les mêmes règles du jeu

Conçues par et avec les entreprises, nos filières reposent sur leur confiance. Et leur assurance que les obligations, tout comme les contrôles et les sanctions, sont les mêmes pour tous. Or, ces règles ne sont pas encore parfaitement homogènes d'une filière à l'autre.

Profitons de la refonte de la gouvernance des filières pour les uniformiser. Et pour clarifier le rôle de chacun : État, éco-organismes, entreprises. Formalisons un socle de bonnes pratiques pour les déclarations des metteurs en marché, leur suivi, leurs audits de contrôle et les sanctions. Procédons à cet inventaire avec l'Ademe, car elle peut disposer d'une vision globale des filières, des secteurs et des produits concernés. À nous de faire un état des lieux, grâce aux relations que nous entretenons avec nos adhérents. À l'Ademe de consolider toutes ces informations dans son reporting aux pouvoirs publics. À la future commission interfilière de s'emparer de ce sujet.

Créons des synergies opérationnelles entre nos filières

Au-delà de leur gouvernance, nos filières doivent aussi installer des synergies sur le plan opérationnel. C'est ce qu'attendent de nous les entreprises et les collectivités, en amont comme en aval de nos filières. Pour répondre à ces besoins de cohérence, les éco-organismes se réunissent tous les mois depuis un an



Les Français sont de plus en plus sensibles au respect de l'environnement et reconnaissent l'utilité de l'éco-participation. À nous d'être à la hauteur de cette confiance en faisant de l'éco-participation une marque de confiance.

JEAN-THIERRY CATRICE,
Président d'Éco-mobilier

en interfilières et y ont réfléchi à un portail pour faciliter les contacts avec les collectivités. La loi NOTRe⁽²⁾, portant sur la nouvelle organisation des territoires, va en effet les amener à actualiser toutes les données administratives de leurs contrats. Avec ce nouveau portail interfilières, ils pourront centraliser leurs données administratives dès fin 2016. À nous de poursuivre dans cette voie, avec d'autres outils interfilières.

Faisons de l'éco-participation une marque de confiance

Comme le confirment les récentes études, les Français sont de plus en plus sensibles au respect de l'environnement et reconnaissent l'utilité de l'éco-participation. À nous d'être à la hauteur de ces attentes en faisant de l'éco-participation une marque de confiance. Une marque visible, ce qui est déjà le cas, mais aussi une marque garante d'efficacité et une marque qui apporte des solutions. Cela passe par des solutions de reprise géolocalisées et des services innovants. Des services de proximité. À nous de les développer et d'en faire la porte d'entrée de notre filière pour le grand public.

(2) Loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe).

REGARDS CROISÉS

Quelques témoins des évolutions à l'œuvre en France et dans le monde font part de leur avis sur l'économie circulaire.

Nous avons rendu visible le lien entre nos gaspillages et le pillage de nos communs. Il existe un autre lien indicible entre notre fabrique du jetable et une vision de l'homme assujéti. La seconde vie des produits ne nous réconcilie pas seulement avec la nature, mais aussi avec notre humanité. Nos sociétés sont fatiguées de l'austérité, mais elles manifestent également une lassitude du gaspillage, d'un consumérisme sans fin. Ici et là s'exprime le désir de consommer et de produire autrement, de vivre mieux, de redonner du sens et des valeurs à nos vies. Il n'y aura pas de nouveau modèle de développement s'il ne s'appuie, dès maintenant, sur ce qu'Elena Lasida⁽¹⁾ appelle un autre « style de vie ».

(1) Professeur en sciences économiques et sociales, Elena Lasida a publié *Le Goût de l'autre. La crise, une chance pour réinventer le lien*. Albin Michel, 2011.



La seconde vie des produits nous réconcilie avec notre humanité.

DOMINIQUE
POTIER

Député de Meurthe-et-Moselle, membre de la commission des affaires économiques.



Parce qu'ils massifient les flux, les éco-organismes favorisent l'émergence des filières industrielles.

BERNARD
HARAMBILLET

Directeur Général France de l'activité Recyclage et Valorisation des Déchets de VEOLIA, Vice-président FNADE⁽²⁾



Acteurs majeurs de l'économie circulaire, les opérateurs français du recyclage se sont engagés et ont investi dans un outil industriel permettant de transformer les déchets en ressources. Un outil qui, pour se développer, a besoin de stabilité et de visibilité. Seuls les éco-organismes et le cadre réglementaire dans lequel ils évoluent peuvent nous garantir cette stabilité et cette visibilité indispensables pour continuer à investir et pour créer des emplois. La filière du combustible solide de récupération (CSR) en est un bon exemple. La valeur créée par la transformation des déchets en ressources doit être à la hauteur de notre prise de risque. Parce qu'ils massifient les flux, les éco-organismes favorisent l'émergence de nos filières industrielles. À l'heure où la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte réaffirme le rôle clé de l'économie circulaire, nous attendons d'eux qu'ils soient de vrais partenaires avec qui partager de vrais objectifs et une vraie vision industrielle.

(2) Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement.

Aujourd'hui obligatoire dans trois États⁽³⁾ sur 50, le recyclage des matelas concerne 44 millions d'habitants, soit près de 15 % de la population américaine, et plus d'1 million d'unités. Il résulte d'un travail concerté entre les pouvoirs publics et l'association commerciale pour l'industrie du matelas (ISPA), qui ont mis en place une société à but non lucratif et adopté un modèle très proche du modèle français. À savoir : une filière pilotée par les entreprises du secteur et financée à 100 % par l'éco-participation que paye chaque consommateur au moment de son achat. Ce modèle est un gage d'efficacité opérationnelle, de transparence et d'indépendance. Nous nous attendons à ce qu'il fasse des émules dans d'autres États.

(3) Californie, Connecticut et Rhode Island.



La filière américaine du matelas a adopté un modèle très proche du modèle français.

**RYAN
TRAINER**

**Président,
International Sleep Products
Association (ISPA)**



La nature n'a pas de poubelle, prenons-la pour modèle.

LUC FERRY

**Écrivain et philosophe,
ancien ministre de la Jeunesse,
de l'Éducation nationale et
de la Recherche**



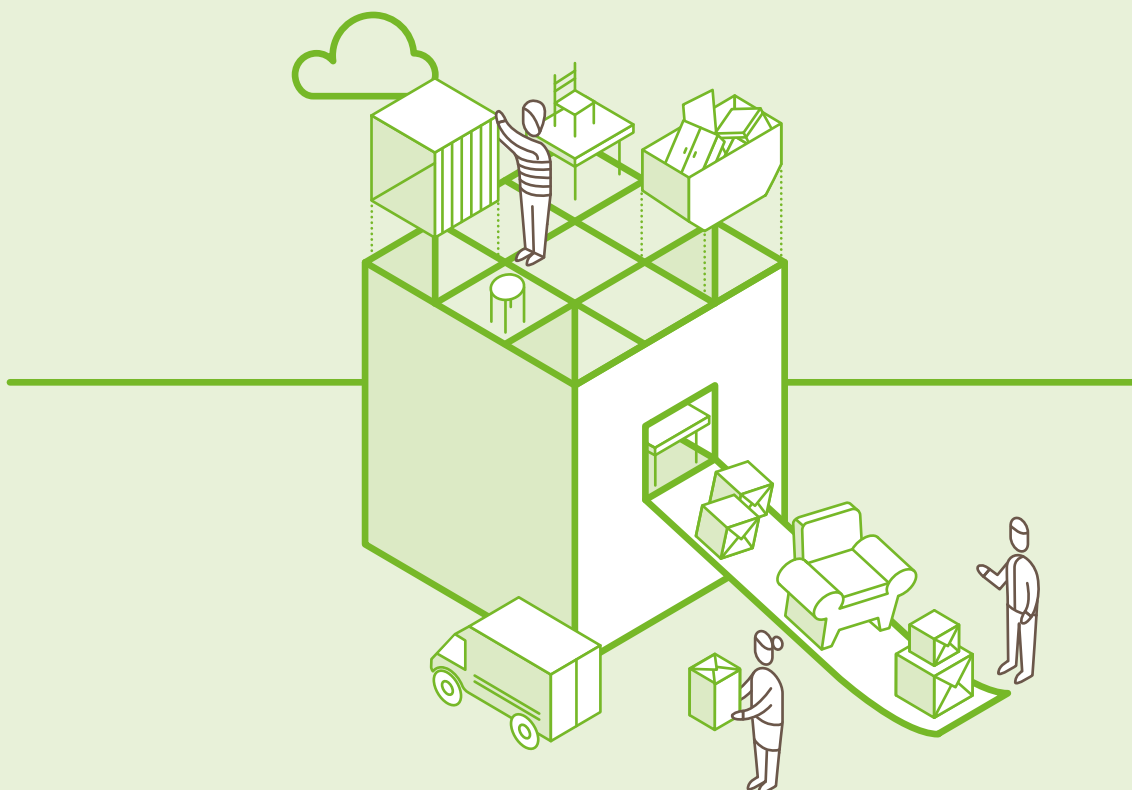
Intégrée à l'économie de marché, l'écologie « positive » nous invite à repenser de fond en comble le projet philosophique, spirituel et environnemental en nous

appuyant notamment sur deux notions de l'économie circulaire aussi puissantes que fécondes. D'abord, l'idée que nous devrions imiter la nature. Tout y est recyclable, de sorte qu'on peut, en la prenant pour modèle, non seulement réduire les coûts et faire des profits, mais aussi construire un avenir écologique qui plaide pour la croissance et la consommation au lieu de les haïr. Des milliers d'entreprises s'y retrouvent aujourd'hui : raffineries italiennes reconverties dans la production de biopolymères, fermes qui font pousser des champignons sur de prétendus « déchets », firmes qui fabriquent du papier à base de poudre de pierre et de résidus de plastique, etc. Comme l'écrit Jean Staune⁽⁴⁾, on peut créer des entreprises, de la croissance et de l'emploi en « rendant service à la planète ». Ce qui rejoint le second principe de l'écologie positive : il ne s'agit pas d'être « moins mauvais », mais d'être bon, voire excellent en inventant, grâce aux technologies nouvelles, des possibilités infinies de croître sans limites en dépolluant. L'intégration du recyclage et de l'économie circulaire dans celle du marché est non seulement viable, mais constitue sans nul doute la seule voie d'avenir pour l'humanité.

(4) Essayiste et chercheur, Jean Staune a publié *Les Clés du futur. Réinventer ensemble la société, l'économie et la science*. Plon, 2015.

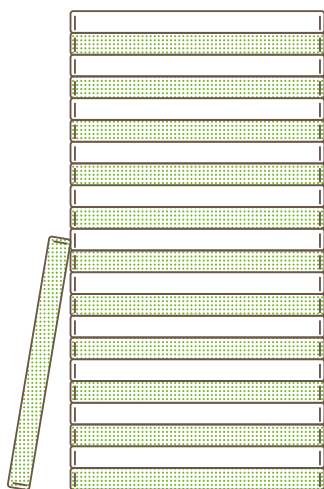
LES MEUBLES ENGAGÉS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Qu'il s'agisse de TRANSFORMER les vieux meubles en ressources ou de leur donner une deuxième vie, d'INVENTER des solutions pour recycler encore plus et mieux demain ou de trouver de nouveaux outils, Éco-mobilier agit tous les jours. En diminuant la mise en décharge, en évitant des émissions de CO₂ et en créant des emplois. Mais aussi en permettant à chacun d'y contribuer. Cette mission d'intérêt général nécessite à la fois de l'énergie et de la rigueur. De l'énergie pour MOBILISER tous les acteurs : ceux du meuble et des collectivités, ceux de l'économie sociale et solidaire et des opérateurs, sans oublier les consommateurs. Et de la rigueur pour MAÎTRISER l'efficacité de la filière : ses coûts comme ses recettes et la qualité de ses opérations. Des tonnages collectés et recyclés aux éco-visites, en passant par les projets de R&D, les partenariats et les campagnes, Éco-mobilier vous invite à découvrir une année au sein de la filière de l'ameublement.



TRANSFORMER

Éco-mobilier est un éco-organisme opérationnel qui pilote et met en œuvre l'industrie de la transformation des meubles usagés. Et ce, à chacune de ses étapes, qu'il s'agisse de collecter et trier pour réutiliser, recycler ou valoriser.



LITERIE PROFESSIONNELLE

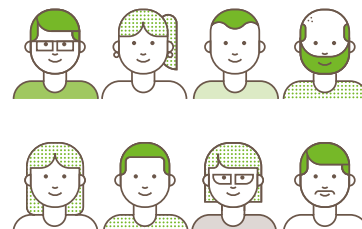
2 250 matelas récupérés chez Pierre & Vacances

N°1 européen des résidences de tourisme avec plus de 200 000 lits, Pierre & Vacances renouvelle chaque année une partie de sa literie. En France, c'est Éco-mobilier qui s'en charge, en tant qu'éco-organisme responsable de la literie professionnelle. En 2015 chez Pierre & Vacances, 17 opérations et 35 bennes ont permis de collecter 2 250 matelas pour près de 27 tonnes. Trois canaux sont en effet mis à la disposition des professionnels qui souhaitent se débarrasser de leurs matelas : la benne pour le renouvellement de 60 à 170 matelas, la semi-remorque au-delà de 170 pièces et l'autorisation ponctuelle d'accès à une déchèterie professionnelle pour les petites entités déposant moins de 60 matelas.

DÉPLOIEMENT

8 Français sur 10 couverts par la filière Éco-mobilier

Avec 560 contrats de collectivités actifs, dont 217 nouveaux signés en 2015, la filière couvre aujourd'hui 54 millions d'habitants, contre 42 millions en 2014. Des contrats à travers lesquels Éco-mobilier prend en charge la collecte et la valorisation des vieux meubles collectés sur le territoire. Cette prise en charge peut être directe, via des bennes Éco-mobilier installées

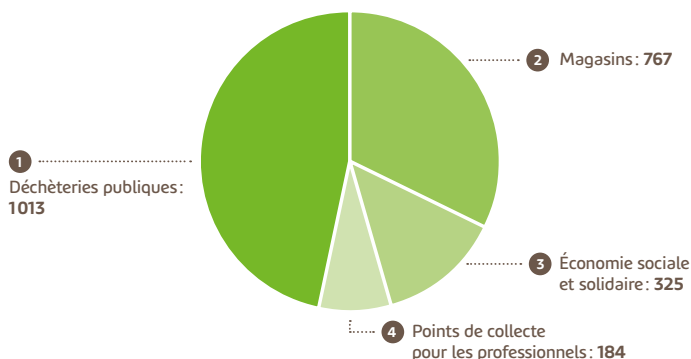


en déchèterie pour collecter les vieux meubles, ou financière pour les vieux meubles dont la collectivité se charge elle-même.

COLLECTE

2 289 bennes, dont près de la moitié en collectivité

Près de 1013 bennes Éco-mobilier sur les 2 289 déployées aujourd'hui dans toute la France, se situent dans une déchèterie publique. Des bennes toujours bien remplies, puisqu'elles permettent de collecter 8 tonnes sur 10. Elles étaient à peine 700 en 2014 et continueront de progresser en 2016, conformément au calendrier de déploiement de la filière. S'y ajoutent les 325 bennes installées dans les ressourceries, les 767 qu'Éco-mobilier a implantées dans des magasins et les 184 situées sur les points de collecte pour professionnels.





LITERIE PROFESSIONNELLE

Marcoussis transforme l'essai

Essai transformé pour le Centre national du rugby à Marcoussis, qui a confié 62 de ses matelas à Éco-mobilier le 23 décembre 2015. Un succès, puisque 100 % de ces matelas à ressorts une place, soit 1,36 tonne, ont été valorisés : en 220 kg de mousse, 870 kg de métal et 270 kg de combustible solide de récupération (CSR).

Éco-organisme notamment en charge de la literie professionnelle, Éco-mobilier accompagne en effet les acteurs de la santé et du tourisme, mais aussi les services publics et les collectivités pour collecter, trier et recycler leurs matelas.

PERFORMANCES

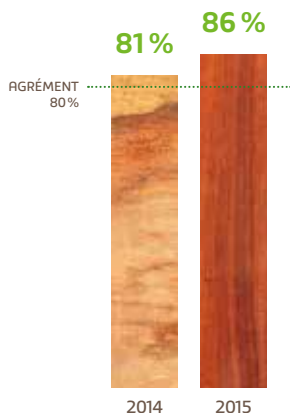
55 % de recyclage

55 % des tonnages traités directement par Éco-mobilier en 2015 ont été recyclés.

C'est mieux qu'en 2014 (48 %).

Et c'est encore plus que l'objectif réglementaire de 45 %.

Une preuve de plus que le modèle de collecte séparée du mobilier est efficace. S'ajoutent à cette performance 31 % de vieux meubles valorisés sous forme d'énergie. Ce qui porte la valorisation globale à 86 %, contre 81 % en 2014 et 80 % requis par l'agrément.



VALORISATION GLOBALE

DISTRIBUTEURS



767 bennes sous enseigne

Impliqués dans la collecte pour proposer de nouveaux services à leurs clients, les distributeurs et logisticiens ont continué à s'équiper de bennes et de cartes Pro. Soit, à fin 2015, 767 bennes installées chez eux et 2 500 cartes Pro attribuées.

Des cartes qui leur permettent de déposer leurs meubles usagés dans un point de collecte pour les professionnels s'ils n'ont pas assez de volume ou de place pour accueillir une benne.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Une 2^e vie pour

30 000 tonnes de meubles

Deuxième canal de collecte après les collectivités, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sous convention avec Éco-mobilier se sont mobilisés pour la 2^e année consécutive, avec près de 30 000 tonnes réemployées. Un succès que l'on doit aux deux structures majeures du secteur : Emmaüs et le Réseau des Ressourceries. Une réussite qui confirme aussi le goût croissant des Français pour l'upcycling.



MONTÉE EN CHARGE

Éco-mobilier double son tonnage opérationnel

Avec plus de 250 000 tonnes collectées directement par Éco-mobilier en 2015, contre 125 000 tonnes en 2014, l'éco-organisme multiplie par deux sa performance. S'y ajoutent les 590 000 tonnes collectées par les collectivités elles-mêmes, soutenues financièrement par Éco-mobilier. Une année qui finit donc sur un volume global de 840 000 tonnes, en hausse de 25%.

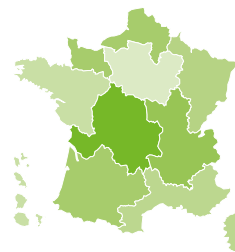
x2
Tonnage



RESPONSABLES RÉGIONAUX

Toujours à l'écoute, toujours actifs

À la fois aux commandes et à l'écoute des acteurs locaux, les responsables régionaux sont les relais d'Éco-mobilier sur le terrain. Auprès des fabricants comme des distributeurs, auprès des collectivités territoriales comme des opérateurs ou des associations. Des relais qui accompagnent les territoires et préparent, puis gèrent la mise en place des bennes et la montée en charge de la filière. Des relais qui construisent des partenariats avec les fabricants, distributeurs et associations. Mais aussi des relais qui pilotent la performance sur le terrain.



vos contacts

MARIE-ÈVE FERMET · Grand-Ouest ·
mfermet@eco-mobilier.fr
VIRGINIE LEFÈVRE · Nord-Picardie
Normandie · vlefevre@eco-mobilier.fr
JULIEN SANANES · Bassin parisien
et DROM-COM · jsananes@eco-mobilier.fr
ALICE GROZELLIER · Grand-Est ·
agrozellier@eco-mobilier.fr
CYRIL ROUX · Sud-Ouest ·
croux@eco-mobilier.fr
LANDRY COUTANT · Centre-Ouest ·
lcoutant@eco-mobilier.fr
KARINE ALCOUFFE · Centre-Est ·
kalcouffe@eco-mobilier.fr
VINCENT BOUSQUET · Sud-Est ·
vbousquet@eco-mobilier.fr



INVENTER

Parce que les meubles d'aujourd'hui ne sont pas ceux de demain.
Parce que les matériaux évoluent.
Parce que pour continuer à mobiliser et à maîtriser, il faut innover,
Éco-mobilier réinvente sa filière au quotidien.

LITERIE

Quatre nouvelles unités de démantèlement des matelas

Quand on doit potentiellement recycler 4 000 000 de matelas par an, soit 80 000 tonnes, et que l'on part de zéro ou presque, pas question de s'endormir sur ses lauriers! C'est pourquoi Éco-mobilier a donné en 2015 un coup d'accélérateur à sa toute jeune filière, créée de toutes pièces fin 2013, avec quatre nouvelles unités de démantèlement à Rennes, Santes, Toul et Langon, sélectionnées à l'issue d'un appel à projets. Désormais présente dans tout l'Hexagone avec sept sites, la filière est à même de traiter 45 000 tonnes de matelas par an avec un potentiel d'emploi de 200 personnes.



ENVIRONNEMENT

70 000

tonnes de CO₂ évitées

Et si l'économie circulaire pouvait, elle aussi, lutter contre le réchauffement climatique? Et si le fait de recycler une vieille commode ou de valoriser un vieux canapé permettait de réduire également les émissions de CO₂?

C'est ce que confirment les analyses de cycle de vie conduites au sein de la filière meubles. Selon elles, sur la seule année 2015, Éco-mobilier a évité le rejet de 70 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. Ce qui correspond aux émissions de gaz à effet de serre (GES) provoquées par l'éclairage domestique d'1,8 million de foyers pendant un an ou encore par 70 000 vols allers-retours Paris – New York. En effet, à chaque fois qu'Éco-mobilier traite 4 tonnes de meubles usagés, c'est 1 tonne de CO₂ en moins dans l'atmosphère. Un effort auquel contribue chaque citoyen, puisque chaque euro d'éco-participation versé permet d'économiser 400 g de CO₂.

COMBUSTIBLE SOLIDE DE RÉCUPÉRATION

« En France, on n'a pas de pétrole, mais on a des idées. »

Avec Éco-mobilier, cette célèbre boutade de Raymond Devos pourrait se terminer ainsi: « Alors, on transforme nos vieux meubles en combustible pour le remplacer. » Un combustible solide de récupération (CSR) à haut pouvoir calorifique utilisé dans les cimenteries et fours à chaux. Pour le plus grand bonheur de la planète, puisqu'avec 10 tonnes de CSR, on économise 4 tonnes de pétrole. Mais aussi avec un bénéfice pour l'environnement, puisque certaines matières composites ou agglomérées contenues dans les canapés, fauteuils et autres étagères en plastique restent encore difficiles à recycler.



ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Avec BUT, l'association Aptima atteint doublement son but

Pour l'association Aptima, collecter plus de vieux meubles, c'est non seulement réemployer ou valoriser plus de vieux meubles, mais c'est aussi faire travailler plus de monde en insertion.

Deux objectifs largement atteints grâce au partenariat avec BUT et Éco-mobilier. Chaque semaine, Aptima récupère en effet les meubles usagés du magasin BUT de Buchelay dans les Yvelines pour les livrer à sa ressourcerie Apti'Prix, où ils sont soit remis en vente à petit prix, soit déposés dans la benne Éco-mobilier pour être valorisés : 8,3 tonnes ont ainsi échappé à l'enfouissement en 2015,



dont près de 3 tonnes remises en vente, soit un taux de réemploi de 34 %.

Un succès qui prouve que les partenariats entre les associations et les enseignes participent aussi à la prévention des déchets.

DISTRIBUTION

Les clients d'Alinéa font d'1 pierre 2 coups

Grâce au partenariat entre Éco-mobilier et Alinéa, les clients du magasin du Centre commercial Domus à Rosny-sous-Bois peuvent profiter de la location d'une camionnette pour se débarrasser de leurs vieux meubles. Et ainsi faire d'une pierre deux coups. C'est-à-dire acheter un meuble, louer un véhicule chez Alinéa, puis y laisser à leur retour tous les meubles anciens dont ils ne veulent plus, sans avoir à les décharger. C'est le magasin qui s'occupera de les transvaser dans la benne Éco-mobilier.

La généralisation de ce service chez Alinéa est prévue pour 2016. Et d'autres enseignes mettent en œuvre la démarche.



DÉBOUCHÉS



3 projets pour sortir du bois

Parce qu'une très grande partie des meubles sont en bois et que les volumes augmentent, alors que le seul débouché est aujourd'hui la fabrication de panneaux de particules, Éco-mobilier a lancé en 2015 trois projets de R&D. Objectif : diversifier les débouchés du bois. Avec trois projets cofinancés par l'Ademe, Éco-mobilier et Valdela, l'éco-organisme en charge des meubles professionnels. Deux d'entre eux permettent de mieux récupérer la fibre de bois et d'en développer les usages. Recyfibres, qui la transforme en papier kraft, et Profidéa, qui l'utilise pour la fabrication des panneaux de fibres, panneaux isolants ou composites bois-plastique. Quant au troisième, Vadebio, il s'oriente vers la fabrication de bioéthanol et de bioplastiques, qui représenteraient, à terme, une ressource de plus pour les bioraffineries.

COLLECTE



Que faire quand on souhaite offrir à ses clients la possibilité de se débarrasser de leurs vieux meubles alors que la déchèterie la plus proche est à plus de 30 km et qu'on n'a pas assez de place pour accueillir une benne chez soi ? C'est pour répondre à ce dilemme et aider les magasins de Royan 2 qu'Éco-mobilier leur a proposé de partager une de ses bennes. Une convention a ainsi été signée en novembre 2015 entre Éco-mobilier, l'enseigne qui accueille la benne et l'association des commerçants de la zone de Royan 2. Cinq enseignes de meubles y ont participé au démarrage, pour un total de 7 tonnes de meubles collectées en trois mois. D'autres enseignes devraient les rejoindre, et d'autres partenariats similaires vont voir le jour ailleurs en France, car il s'agit là d'une solution de collecte encore plus proche.

COLLECTIVITÉS

La e-déclaration pour les collectivités



Depuis le 21 juillet 2015, fini le tableau Excel que chaque collectivité devait remplir et renvoyer à Éco-mobilier pour toucher son soutien financier. Désormais, tout se fait en ligne sur l'extranet d'Éco-mobilier. Une connexion Internet

suffit en effet pour déclarer directement le nombre de tonnes de meubles collectés, triés et recyclés ou valorisés pendant le semestre. Un progrès de taille quand on sait qu'il peut y avoir jusqu'à 128 configurations possibles pour une seule déchèterie et 40 soutiens différents, ce qui a donné lieu à 128 000 cases Excel remplies et plus de 5 000 e-mails avant la mise en place de la plateforme en ligne. Aujourd'hui, chaque collectivité peut non seulement déclarer ses tonnages, mais aussi imprimer ses factures pro forma, exporter des tableaux de données et retrouver ses bilans passés.

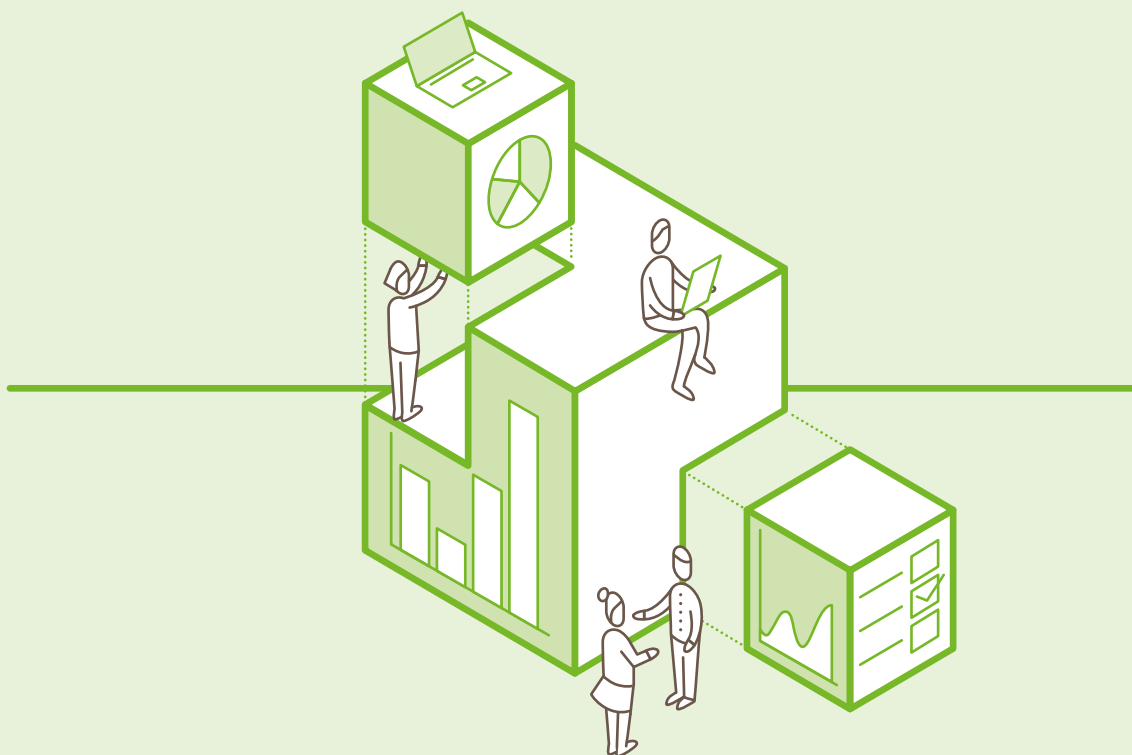
ÉCO-PARTICIPATION

Une éco-modulation pour les meubles éco-conçus

Diminuer l'impact environnemental des meubles usagés en pensant à leur fin de vie avant même qu'ils naissent, tel est le but de l'éco-conception. Une démarche d'économie circulaire encouragée par Éco-mobilier à travers son nouveau barème, en service depuis le 1^{er} janvier 2016.

Préparé après consultation des professionnels du meuble, des opérateurs de gestion des déchets et des acteurs de l'économie sociale et solidaire, ce nouveau barème récompense par un bonus (sous forme d'éco-modulation) trois types de meubles : ceux composés à plus de 95 % de bois massif issu de forêts gérées durablement, ceux fait de métal à plus de 95 % et les meubles évolutifs.





MAÎTRISER

Quand on prend en charge une filière représentant plus de 120 millions d'euros d'éco-participation. Quand on agit sous le contrôle des pouvoirs publics et au service des consommateurs, on se doit de veiller à ce que chaque opération comme chaque acteur soient engagés pour l'efficacité de la filière.



OPÉRATIONS

117 audits pour contrôler l'efficacité

Comme chaque année, Éco-mobilier a audité ses opérateurs de tri et de traitement, conformément aux lignes directrices de la Commission d'harmonisation et de médiation des filières (CHMF). Une campagne a été conduite en 2015 par trois cabinets indépendants pour évaluer près de 120 sites. Objectif : contrôler la qualité et l'efficacité des opérations. Un enjeu de taille, quand on sait que le tri et le traitement représentent plus de la moitié du coût de la filière.

MARCHÉS

164 marchés renouvelés dans 44 départements

Tous les marchés de traitement et les marchés départementaux de collecte activés depuis plus de dix-huit mois, soit 164 contrats, ont été remis en concurrence en 2015. Et ce, sur les quatre lots que comptent les opérations, à savoir : la collecte, le tri, la préparation et le recyclage. Objectif : ajuster le schéma industriel pour l'adapter à la montée en puissance de la filière tout en maîtrisant les coûts. Identifié comme un véritable enjeu, le transport y est devenu un 5^e lot à part entière.



COLLECTIVITÉS

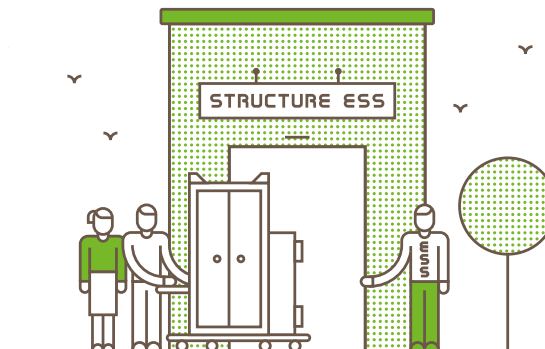
19 audits pour contrôler les tonnages déclarés

Bonne nouvelle pour toute la filière : les tonnages traités par les collectivités, et donc soutenus financièrement par Éco-mobilier, sont bien conformes aux tonnages déclarés. C'est ce que confirme l'audit mené par Éco-mobilier en 2015 auprès de 19 collectivités, choisies de façon aléatoire et représentant un quart du tonnage des collectivités. Éco-mobilier soutient financièrement la collecte, le tri et le traitement des meubles usagés dans les déchèteries où il n'a pas encore été installé de benne dédiée au mobilier.

EMMAÜS FOUGÈRES

Un outil de traçabilité fait maison

Comment faire pour suivre au kilogramme près ses vieux meubles récupérés et ceux qu'on a donnés ou vendus, quand on traite 165 tonnes par an avec sept circuits différents de collecte et de réemploi ? Comment faire pour éviter d'en oublier ou d'en compter certains deux fois ? La réponse tient en trois mots : une analyse, deux fiches et beaucoup de communication. Une analyse fine des points d'entrée et des circuits de réemploi. Deux fiches : une pour l'apport, avec autant de couleurs que de circuits, et une autre pour le don et la revente, remplie au moment du passage en caisse. Avec, comme base pour ces deux supports, la liste des produits fournie par Éco-mobilier. Et une bonne dose de communication pour faire entrer cette nouvelle organisation dans la routine de chaque compagnon. Plus d'automatisation bientôt ?



TRAÇABILITÉ

Et hop, avec TF-SHOP!

Pour suivre les meubles qu'elle a récupérés, de leur arrivée jusqu'à la caisse ou à la benne, la Ressourcerie de l'association DIE a misé sur un logiciel de traçabilité. Ce logiciel, baptisé TF-SHOP, les prend en charge dès la première pesée et les oriente vers le réemploi, la réutilisation ou la benne, selon leur état.

Puis il les suit, s'ils sont réemployés ou réutilisés, y compris jusque dans les ateliers de sablage, d'ébénisterie, de cannage ou de rempaillage. Et enfin, il leur attribue un code-barres s'ils sont valorisés, les accompagne sur le site Internet où ils peuvent être réservés, et les suit en caisse. Capable de tracer tous les états demandés par Éco-mobilier, ce logiciel édité à la demande les états d'entrées et de sorties de stock, ainsi que les déclarations d'Éco-mobilier.

FABRICANTS ET DISTRIBUTEURS

28 audits pour contrôler les recettes de la filière



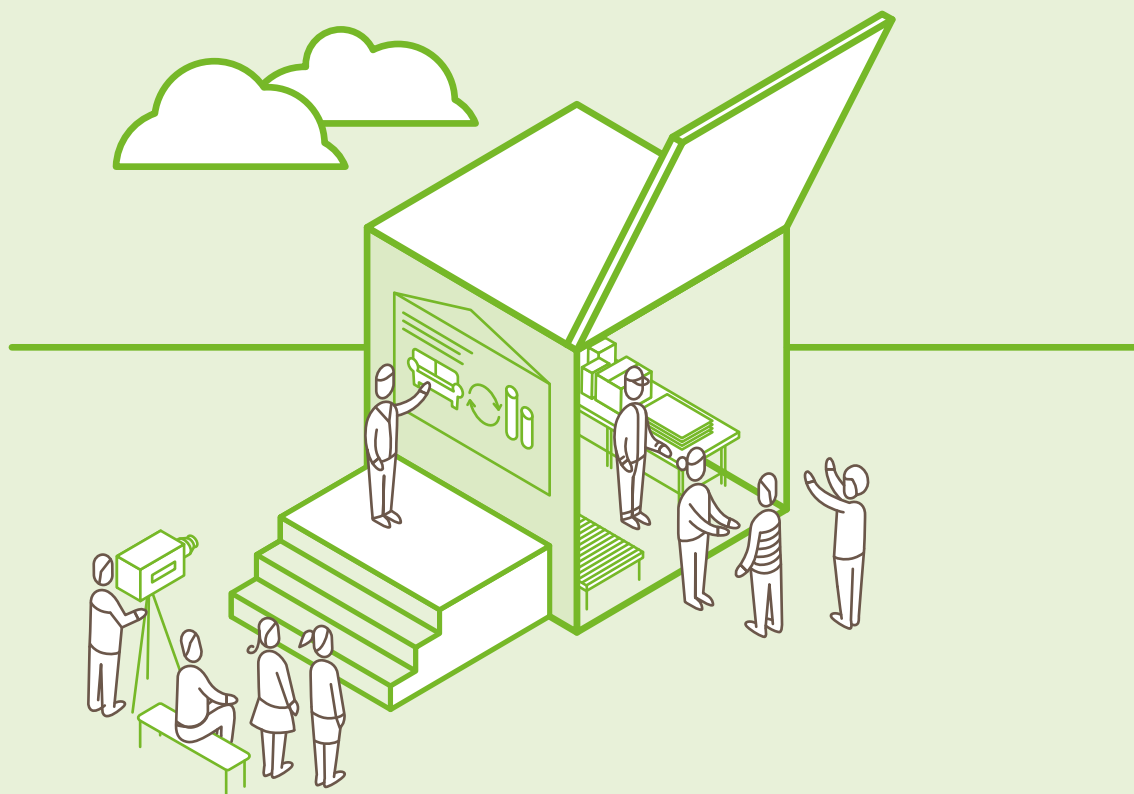
Veiller à une bonne gestion de la filière, ce n'est pas seulement maîtriser ses coûts, c'est aussi contrôler de près ses recettes. C'est pourquoi Éco-mobilier a audité les déclarations de 28 fabricants et distributeurs*, comme le prévoit son agrément. Objectif : vérifier que toutes les ventes éligibles à l'éco-participation ont bien été déclarées.

* Ces 28 acteurs représentent 20% des meubles vendus en France.

CARACTÉRISATIONS

Dis-moi ce qu'il y a dans ta benne et je te dirai...

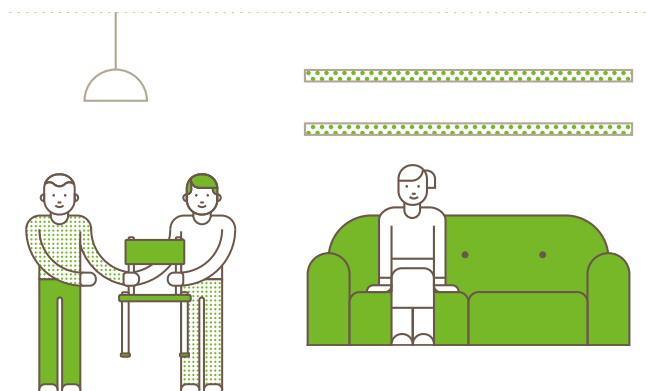
Plus de 200 bennes ont été passées au peigne fin par Éco-mobilier en 2015. 159 bennes de ferraille, bois et tout-venant, pour mieux évaluer la part des meubles usagés et ainsi revoir les taux permettant de calculer le soutien financier qui est versé aux collectivités. Et 46 bennes Éco-mobilier pour vérifier si elles ne contiennent rien d'autre que du meuble et si les consignes de tri ont bien été appliquées. Une première en 2015. Menées selon un protocole validé par les pouvoirs publics et les parties prenantes, ces campagnes se poursuivront en 2016.



MOBILISER

Qu'il s'agisse des entreprises, des collectivités,
des associations, des opérateurs ou encore
des consommateurs, Éco-mobilier mobilise tous les acteurs
de la filière. Pour que chacun puisse jouer
son rôle avec succès, au service de l'intérêt général.

MARSEILLE



Éco-mobilier fait salon

C'est une nouvelle fois à bras ouverts qu'Éco-mobilier a été accueilli au salon « Meuble & Déco » de la Foire internationale de Marseille. Deuxième foire de France après celle de Paris, elle a accueilli en 2015 pas moins de 340 000 visiteurs et 1300 exposants, dont une centaine de professionnels du meuble. Invité par la Chambre syndicale de l'ameublement de Provence, Éco-mobilier y a exposé à la presse le bilan de la filière dans la région et distribué plus de 10 000 leaflets sur les enjeux du recyclage. Une présence saluée par les médias comme par le grand public, selon le sondage de la chambre syndicale.

RENCONTRES

Les meubles ont un nouvel avenir en régions

Fabricants, distributeurs, collectivités, opérateurs du recyclage, acteurs de l'économie sociale et solidaire... près de 1 000 personnes ont participé en 2015 aux huit rencontres organisées par Éco-mobilier dans toute la France. L'occasion de faire le point sur les premiers résultats de la filière dans chaque région avec les responsables régionaux, mais aussi d'approfondir un thème clé du recyclage



avec des experts. De l'avis de tous, les échanges ont souvent été très riches et pointus, qu'il s'agisse d'éco-conception, de bois, de design, des meubles de demain, de mousses, de combustible ou d'économie circulaire.

COLLECTIVITÉS

4 sessions de speed meetings

À l'écoute des collectivités dans toute la France, Éco-mobilier est allé à leur rencontre avec un format original. Des sessions de *speed meetings*, organisées par l'association Rudologia dans toute la France pour mettre en contact les éco-organismes et les territoires. Le principe ? Huit ateliers de trente minutes ramassés sur une demi-journée. Et une cinquantaine de participants qui tournent d'atelier en atelier pour découvrir chaque éco-organisme en petit groupe, puis poser des questions. Un format très apprécié pour sa qualité, sa forte valeur ajoutée et son interactivité. Quatre sessions se sont tenues en 2015, pour un total de 180 participants. La tournée se poursuit en 2016 avec cinq sessions, animées, comme en 2015, par les responsables régionaux de chaque secteur.



ADHÉRENTS

À la recherche des *free riders*

On estime qu'il reste encore 1% du marché du meuble dont les entreprises n'ont pas adhéré à la filière. Éco-mobilier se mobilise pour contacter et rappeler leurs obligations à ces *free riders*. Plus de 1 500 e-mails et courriers leur ont été envoyés en 2015, en France comme à l'étranger. Des courriers qui les invitent à se mettre en conformité, y compris de façon rétroactive sur trois ans. S'ils refusent ou ne répondent pas, le ministère de l'Environnement procède à un rappel à la loi et peut aller jusqu'à prononcer une amende administrative. 500 nouvelles entreprises, TPE ou PME pour l'essentiel, ont ainsi adhéré à Éco-mobilier en 2015.

AMEUBLEMENT FRANÇAIS

L'économie circulaire au cœur de l'industrie

C'est pour exposer le formidable potentiel de l'économie circulaire, notamment en termes d'innovation, qu'Éco-mobilier a été invité à l'une des cinq rencontres régionales 2015 de l'Ameublement français (UNIFA). Une rencontre qui s'est tenue à Hendaye, chez Sokoa, le fabricant de sièges de bureau, et au cours de laquelle Éco-mobilier a pu présenter ce que pouvait apporter l'éco-conception ainsi que l'utilisation de certains matériaux pour dynamiser l'offre et les services des fabricants. Ces rencontres étaient organisées par l'Ameublement français pour mobiliser les industriels autour des enjeux clés de leur profession.

SALON ESPRITMEUBLE

La filière, toujours à l'esprit

Rendez-vous incontournable des professionnels de l'ameublement, le salon Espritmeuble accueille chaque année près de 10 000 visiteurs et 200 exposants. Rien d'étonnant à ce qu'Éco-mobilier y soit présent. C'est pour lui une occasion unique de rencontrer les fabricants et distributeurs de meubles, de répondre à toutes leurs questions sur les bénéfices environnementaux de la filière ou sur le nouveau barème d'éco-participation, et de leur remettre le guide. Cet événement permet aussi de faire le point sur les solutions de collecte existantes ou à développer. Sans oublier, bien sûr, de faire découvrir aux professionnels le fonctionnement de la filière et son utilité, films et matériaux à l'appui.



ADHÉRENTS

Près de **6 300**
entreprises



Avec 6 256 fabricants, artisans et distributeurs adhérents, Éco-mobilier couvre la quasi-totalité du marché des meubles domestiques et de la literie professionnelle en France. Mais aussi hors de nos frontières, lorsque des adhérents vendent en France depuis des sites Web ou des magasins frontaliers. Ce marché, qui a globalement repris des couleurs, a vendu en 2015 près de 230 millions de meubles et a généré 126,7 millions d'euros d'éco-participation pour financer la filière. Soit une hausse de 4 % par rapport à 2014.

RÉGIONS

Quand Éco-mobilier travaille en chambre(s)

Proche de ses adhérents, Éco-mobilier prend régulièrement la parole lors des assemblées générales (AG) des chambres régionales de l'ameublement et de l'équipement de la maison (CRAEM). Comme lors de l'AG de la chambre régionale du Languedoc, en février dernier, avec une présentation du service « Benne Distributeur » par le responsable régional d'Éco-mobilier, couronnée par le témoignage du président de la CRAEM, Gérard Tugàs : « À la mise en place de l'éco-participation, j'étais perplexe quant au service à venir. Aujourd'hui, je me rends compte des effets positifs sur notre profession, notamment en termes d'image. Quant à la mise à disposition de bennes gratuites, c'est un vrai plus. »



LITERIE

Éco-mobilier fait «rêver» ses partenaires

Comment passer d'un vieux matelas fatigué à un tapis de sol flamboyant neuf ? C'est pour assister à cette transformation et toucher du doigt l'économie circulaire qu'Éco-mobilier a invité, fin 2015, les collectivités du Grand-Ouest dans les coulisses de la toute nouvelle unité de démantèlement de matelas à Rennes, exploitée par le groupement Veolia / Envie de Rennes. Une éco-visite au cours de laquelle les partenaires ont pu



découvrir les différentes étapes du traitement des matelas usagés, dont le processus innovant d'hygiénisation chimique. De quoi leur donner envie de protéger le gisement de matelas dès la collecte. Outre celle de Rennes pour la literie, cinq autres éco-visites se sont tenues en 2015 sur des sites de tri ou de traitement.

COMBUSTIBLE SOLIDE DE RÉCUPÉRATION

Une éco-visite brûlante d'intérêt

Que faire de certains déchets de meubles qu'on ne peut pas recycler ? Les transformer en combustible solide de récupération (CSR) est aujourd'hui une des meilleures réponses pour éviter la mise en décharge (voir page 14). C'est pour faire découvrir ce processus rigoureux que le site de Provence Valorisations* a ouvert ses portes aux collectivités et professionnels de l'ameublement, le 20 novembre 2015. Une éco-visite brûlante d'intérêt pour voir de ses propres yeux comment un canapé se transforme en combustible capable de dégager 1500 °C. Utilisé par les cimentiers, le CSR de Provence Valorisations est revendu à la cimenterie voisine.

* Site exploité par Sita Méditerranée (groupe Suez) à Istres.

MÉDIAS

La benne à l'antenne

Près de 2,5 millions de téléspectateurs ont pu suivre les premiers pas de la benne Éco-mobilier à la télévision sur France 2, lors du JT de 13 heures, le 20 janvier 2016. À travers un reportage de quatre minutes qui tord le cou à bien des idées reçues. Et qui nous emmène de la déchèterie à la recyclerie en passant par le fabricant de panneaux de bois. Une belle démonstration d'économie circulaire, commentée par Élisée Lucet.

PÉDAGOGIE

Éco-mobilier fait la pédagogie de l'éco-participation

Quel rapport peut-il bien y avoir entre une table en métal et une mouette rieuse ? Entre une bibliothèque en bois et une pièce montée ? Entre un lit et un ippon ? Le rapport, c'est l'éco-participation. Et la preuve en est apportée par Éco-mobilier à travers la campagne qu'il déploie dans les magasins de meubles depuis janvier 2016, photos et chiffres à l'appui. Car les meubles en métal y sont recyclés en containers maritimes sur lesquels viennent se poser les mouettes rieuses ;



les meubles en bois en plans de travail où l'on vient déposer des pièces montées ; et les mousses de matelas en tatamis sur lesquels viennent s'amortir les ippons.



Une façon ludique et décalée de montrer à quel point l'éco-participation permet de faire de grandes choses. Et comment chaque Français y contribue.

COMMUNAUTÉ

Le nouveau site d'Éco-mobilier au top (com)

Quelques mois à peine après son lancement, le site d'Éco-mobilier était doublement récompensé. Par les internautes, d'une part, et par les professionnels du digital, d'autre part. Les premiers l'ont plébiscité par leur usage. Avec 10 % de visites en plus, 15 % de temps en plus, ainsi qu'une fidélité accrue des adhérents qui y viennent plus souvent et consultent plus de pages. Quant aux professionnels de la communication, ils ont décerné au nouveau site le Top Com d'or 2016 des sites Internet.



RENCONTRES EN RÉGIONS

Des parlementaires à l'honneur

Preuve que l'économie circulaire est au cœur du débat public, une dizaine de parlementaires ont participé aux travaux d'Éco-mobilier lors des huit rencontres « Les meubles ont un avenir... en régions » (voir page 21), qui se sont tenues dans toute la France en 2015. Comme à Nancy, dont les tables rondes dédiées à l'éco-conception ont accueilli Jean-François Husson, sénateur de Meurthe-et-Moselle et vice-président de la Communauté urbaine du Grand Nancy, et Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle. Avec des débats d'une grande richesse qui ont fait dire à Dominique Potier : « Ce qui se dessine avec les éco-organismes, au-delà du bénéfice économique et écologique, contribue à une fierté française et esquisse peut-être les contours d'une nouvelle prospérité. »



/
L'équipe dirigeante d'Éco-mobilier autour
de Dominique Mignon et Jean-Thierry Catrice

DES PROJETS AMBITIEUX POUR ALLER PLUS LOIN

Pour prendre en charge 100 % du mobilier usagé dans toute la France d'ici à quelques années, Éco-mobilier doit voir plus loin. Plus loin que les seules opérations de sa filière. Plus loin, de l'amont à l'aval de sa filière. Plus loin, de la naissance des meubles à leur renaissance. Plus loin que l'efficacité d'aujourd'hui. Avec des meubles éco-conçus plus faciles à recycler, de nouvelles solutions de collecte pour les particuliers comme pour les professionnels, de nouveaux débouchés pour ses matériaux, de nouvelles opportunités de 2^e vie et un pilotage à long terme de son efficacité.

UN RÔLE À JOUER POUR DES MEUBLES PLUS RECYCLABLES

Qu'ils soient éco-conçus ou upcyclés, les produits de demain seront plus responsables. À condition que les consommateurs soient prêts à les adopter et les producteurs convaincus et accompagnés. Autant de points sur lesquels Éco-mobilier a un rôle à jouer.



/
CÉCILE DES ABBAYES
Directrice
études, systèmes
et optimisation



/
ÉRIC WEISMAN-MOREL
Directeur
du développement

Pourquoi avez-vous choisi de promouvoir l'éco-conception ?

C. A. : De façon très prosaïque, parce que plus les meubles sont faciles à recycler, moins cela coûte cher à nos adhérents d'atteindre les objectifs de recyclage fixés par les pouvoirs publics. Mais aussi, bien sûr, pour sensibiliser nos adhérents à l'intérêt environnemental de la démarche.

Et enfin, parce qu'en tant qu'éco-organisme, nous sommes les mieux placés pour faire remonter les attentes des recycleurs et des associations de réemploi auprès des fabricants.

E. W.-M. : Sensibiliser les metteurs en marché à ces thématiques est un enjeu de taille, compte tenu de la diversité de nos adhérents et de leurs produits. Certains fabriquent et/ou maîtrisent leur design, d'autres passent des commandes et définissent les cahiers des charges. Aussi faut-il s'adresser à chacun via les bons canaux et avec les bons outils. C'est ce à quoi nous travaillons actuellement.

Qu'allez-vous faire en pratique pour les aider ?

C. A. : Un énorme travail de recueil d'informations a été réalisé en 2015 auprès d'une vingtaine de professionnels du tri, de la préparation, du recyclage, de la valorisation énergétique et du réemploi. Un travail que nous avons synthétisé sous forme de fiches, par univers, par type de produits et par matériau, avec, pour chacun, ce que l'on sait en faire, ce que cela devient et ce qui pourrait nous aider à mieux recycler. Ainsi, un matelas

40

FICHES D'ÉCO-CONCEPTION

par type de produit et
par matériau sont
à la disposition des fabricants

dont les mousses et les textiles ne sont pas collés est plus facile à recycler.

E. W.-M. : À nous aujourd'hui de répercuter ces informations à nos adhérents en fonction de leur métier. Car on ne tient pas le même discours à un designer et à un acheteur, à un artisan ou à une grosse structure. Quant aux outils, on y réfléchit : ce seront peut-être des applications, des posters, des formations, voire des services d'aide à l'éco-conception.

De façon plus générale, pour les meubles de demain, quels sont vos enjeux ?

C. A. : Matériaux composites bois-plastique, meubles connectés, location de meubles, upcycling, etc. Il s'agit de rester en veille et de regarder quels produits et quels usages vont arriver sur le marché pour nous préparer.

E. W.-M. : Pour ce qui concerne les usages, des études ont été lancées sur le recyclage et les meubles de demain vus par les Français. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2016.

DES SERVICES INNOVANTS POUR LES CONSOMMATEURS ET LES ADHÉRENTS

De la « boîte à couettes » à la déchèterie design ou aux solutions de collecte clés en main pour les professionnels, Éco-mobilier prépare les solutions de collecte de demain. Un travail mené de front avec les collectivités et les adhérents pour le plus grand bonheur des consommateurs.



/
ÉRIC WEISMAN-MOREL
Directeur
du développement



/
FABIEN CAMBON
Directeur technique

Sept Français sur 10 fréquentent une déchèterie. Qu'est-ce qui va changer pour eux ?

E. W.-M. : Leur expérience. Car les collectivités sont en train de revisiter ces lieux, et nous avec. Sur des concepts plus design et plus pédagogiques, mais aussi pour un meilleur accueil, avec parfois des « supermarchés inversés », qui permettent aux consommateurs de se débarrasser de leurs déchets, puis de repartir avec un vieux meuble, ou du bois pour son poêle, etc. C'est dans ce cadre que nous allons proposer, en 2016, à des collectivités pilotes de tester des marquages au sol et des panneaux pour guider les utilisateurs du service et leur expliquer ce qu'il se passe après la benne.

F. C. : Au-delà de cette signalétique, une expérimentation sera lancée en 2016 visant à améliorer la performance du service Éco-mobilier, tant pour l'utilisateur que pour le gestionnaire de l'équipement. Ainsi, un contenant spécifique supplémentaire sera installé sur quelques déchèteries tests. Ce contenant permettra d'abriter de l'humidité les matelas, les couettes et les oreillers (qui seront concernés par la filière REP à compter du 1^{er} janvier 2018), en offrant un geste de tri simplifié et une meilleure disponibilité des autres contenants accueillant les déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Et dans la distribution, quoi de neuf ?

E. W.-M. : Deux services innovants pour le grand public, dont le déploiement en 2016 du service « 1 pierre 2 coups », qui a démarré

avec Alinéa. Pour en bénéficier, il suffit de louer une camionnette pour emporter son nouveau meuble chez soi, puis d'utiliser la camionnette pour rapporter des vieux meubles qui iront dans la benne chez le distributeur. Autre initiative à l'étude pour 2017 : une « boîte à couettes » qui permettra aux Français de déposer leurs vieilles couettes en magasin.

F. C. : Pour les professionnels, notre objectif est de leur offrir un réseau le plus dense possible, au-delà des 185 points de collecte Pro existant actuellement. Avec des bennes chez les logisticiens, voire des bennes partagées dans certaines zones commerciales. L'idée est de faciliter la vie des distributeurs comme celle des artisans et des professionnels du bâtiment, pour en faire des acteurs de collecte à part entière.

La literie professionnelle n'est pas en reste.

Qu'avez-vous prévu ?

F. C. : Pour les grandes opérations de reprise, pas de changement. Nos opérateurs sont en contact direct avec les professionnels. Pour capter les petits flux, c'est plus complexe. L'hôtelier, l'hôpital, le camping ou la caserne qui renouvellent 10 ou 20 matelas peuvent aller les déposer sur un point de collecte Pro. Ce n'est pourtant pas suffisant. Aussi réfléchissons-nous à un travail en partenariat avec ceux qui sont en charge du dernier kilomètre pour proposer un nouveau service.

DE NOUVELLES VOIES POUR DES DÉBOUCHÉS DIVERSIFIÉS

Parce que les meubles d'aujourd'hui ne sont pas ceux de demain, parce que certains marchés saturent et parce qu'on ne sait toujours pas recycler certains matériaux, les projets de recherche et développement sont essentiels pour diversifier et consolider les débouchés de la filière.



/
CÉCILE DES ABBAYES

Directrice
études, systèmes
et optimisation



/
FABIEN CAMBON

Directeur technique

À part «faire du bois» avec du bois, quelles sont vos pistes ?

C. A. : C'est vrai que le seul débouché pour le recyclage du bois est aujourd'hui le panneau de particules. Et qu'on ne sait pas encore recycler le panneau de fibres (MDF) ni le panneau alvéolaire. Il nous faut donc à la fois trouver de nouveaux débouchés pour le bois et apprendre comment recycler ces matériaux.

F. C. : Des projets de R&D sont en cours, notamment avec l'Ademe, et des pistes se dessinent pour le recyclage vers d'autres usages, comme la pâte à papier ou l'isolation. D'autres possibilités, aux méthodes de transformation plus lourdes, sont à l'étude. Elles consistent, par exemple, à utiliser la cellulose des panneaux pour obtenir des sucres qu'on utilisera ensuite pour faire des bioplastiques.

Et pour les mousses ?

F. C. : Tatamis, tapis d'élevage, mousses d'emballage, rembourrage, isolation... le marché des mousses issues de matelas est un marché de niche. Un marché en voie d'être saturé si l'on ne le développe pas. Alors que le potentiel semble là, tant pour l'isolation phonique et thermique que pour le rembourrage.

C. A. : Pour développer ce potentiel, nous réfléchissons aux moyens de promouvoir la performance de nos produits recyclés. C'est important, notamment sur le marché de l'isolation : il faut que l'on puisse démontrer que les produits recyclés ont une performance mesurée et conforme aux normes.

**300 000
TONNES**

de combustible solide de récupération
fabriquées en France, contre 3 millions
de tonnes en Allemagne

D'une manière générale, on doit pouvoir prouver qu'ils offrent la même qualité que la mousse vierge. Nous devons donc nous former à ces marchés et comprendre leurs exigences techniques pour être en mesure ensuite, le cas échéant, d'aider les recycleurs à fabriquer et vendre ces produits.

Reste le combustible solide de récupération (CSR). Quelles sont vos ambitions ?

F. C. : Avec un pétrole moins cher que jamais, le contexte est moins favorable au CSR. Car le retour sur investissement ne permet plus aux industriels de s'engager définitivement vers la transition énergétique. L'avantage d'un éco-organisme est de pouvoir se projeter au-delà de ces contraintes économiques et de cette concurrence des ressources pour préparer l'avenir.

C. A. : C'est dans ce but que nous aimerions nous positionner comme fournisseur de combustible à grande échelle, et, pour cela, diversifier les installations qui l'utilisent. Avec, au-delà des cimenteries, les différents types de chaufferies par exemple. À plus long terme, le CSR pourrait même devenir un combustible aussi répandu et simple à utiliser que le charbon. Mais il faudrait pour cela adapter aussi bien la réglementation que les installations.

UNE OPTIMISATION À LONG TERME POUR UNE FILIÈRE ÉQUITABLE ET EFFICIENTE

Pour détourner de la décharge le maximum de meubles usagés,
Éco-mobilier a misé sur l'équité et l'efficacité de sa filière.
Avec un objectif à long terme, un pilotage des coûts au quotidien
et le choix des opérateurs les mieux-disants.



/
DOMINIQUE MIGNON
Directrice
générale



/
JOCELYN LEPRINCE
Directeur administratif
et financier

Pourquoi faut-il du temps pour optimiser les coûts d'une filière ?

D. M. : Parce qu'on ne passe pas de 0 à 200 millions d'euros, coût estimé de la filière en régime établi, en un clin d'œil. 200 millions d'euros, c'est 2 à 2,5% du chiffre d'affaires du secteur de l'ameublement. Un enjeu économique important, pour les entreprises comme pour le consommateur qui finance le recyclage au travers de sa contribution. Un enjeu qui nécessite sept à dix ans de montée en puissance, ce qui nous amène au-delà de 2020.

J. L. : Trois étapes sont nécessaires pour atteindre cette échéance. Un temps 1, hier, pour construire notre socle. Un temps 2, aujourd'hui, pour projeter nos coûts à partir de nos trois premiers exercices complets. Et un temps 3, à partir de 2018, pour intégrer les obligations de notre futur agrément.

En quoi l'équité est-elle un facteur clé de cette optimisation ?

D. M. : Il s'agit d'une équité au sens large : non seulement entre matériaux et produits, mais aussi entre metteurs en marché et entre secteurs. Il n'y a pas de guerre des matériaux, le bois ne finance pas la literie. Chaque produit paye et paiera pour ce qu'il coûte réellement, en collecte comme en traitement.

J. L. : C'est comme cela qu'est construit notre barème et qu'il le restera, grâce à une comptabilité analytique fine, par matériau puis par famille de produits. Au-delà de ce barème, l'équité guide aussi

200
MILLIONS D'EUROS

C'est le coût
estimé de la filière
en 2020.

tous les appels d'offres de nos opérateurs comme les déclarations et le recouvrement des metteurs en marché. Avec les mêmes droits et les mêmes obligations pour tous, quelle que soit leur taille.

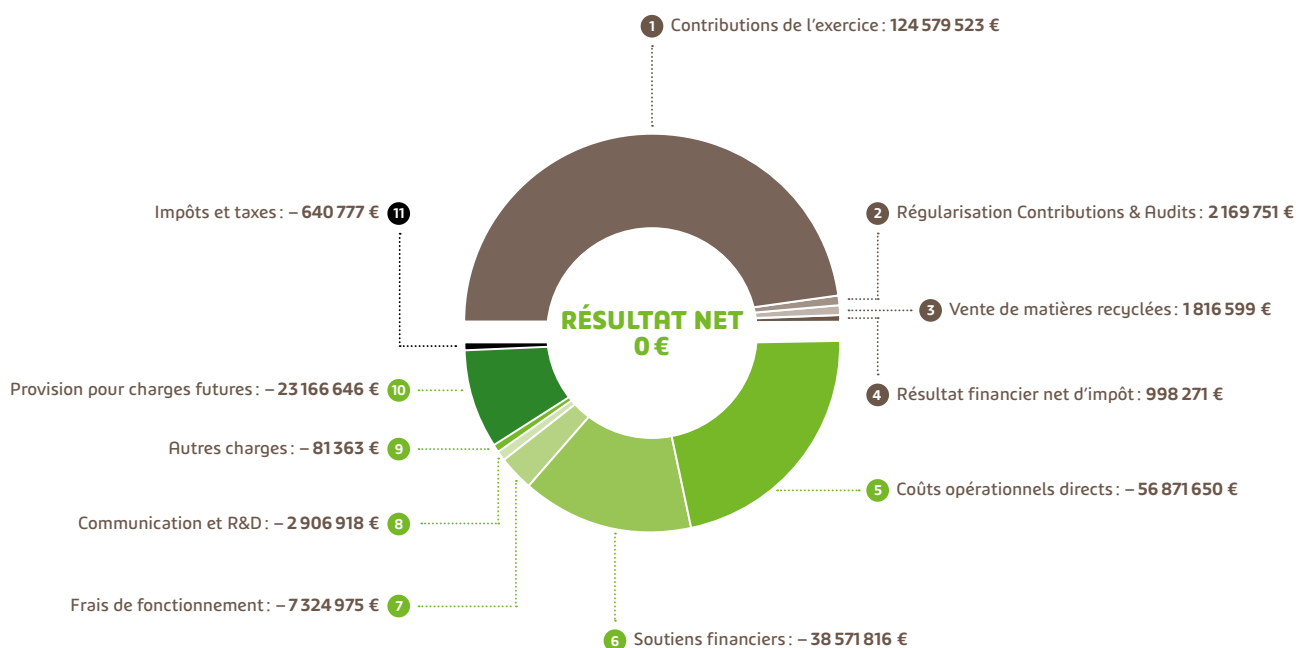
Et pour la maîtrise des dépenses, quelle est votre feuille de route ?

J. L. : Elle se fait à deux niveaux : un renouvellement régulier des marchés opérationnels selon une procédure ouverte et un pilotage de nos coûts au quotidien. Avec trois années de recul, nous savons aujourd'hui où orienter nos flux, comment minimiser les refus de tri ou rationaliser le transport, etc. Dans un contexte sous contrainte, avec un maillage fixe du territoire, cet ajustement en temps réel est essentiel.

D. M. : Quant à nos frais de gestion, leur maîtrise est dans l'ADN de la filière. Elle exige de nous concentrer sur notre cœur de métier, quitte à sous-traiter les autres aspects de notre mission.

COMPTES SOCIAUX 2015

Les données décrites dans ce rapport correspondent au troisième exercice comptable de la société, d'une durée normale de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.



CHIFFRE D'AFFAIRES 2015

Un montant total d'éco-participation de 126,7 millions d'euros

Les contributions brutes de l'exercice s'établissent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, à 126 749 275 €, dont 2 169 751 € résultent directement des actions menées suite aux audits d'adhérents et au rattrapage et à la rétroactivité des metteurs en marché non adhérents à la filière. Les contributions totales sont en progression de 4,4 % par rapport à l'exercice 2014. Au titre de 2015, les metteurs en marché ont déclaré avoir mis sur le marché 228,4 millions d'unités d'éléments d'ameublement soumis à l'éco-participation, soit un peu moins de 2,1 millions de tonnes, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à l'exercice 2014.

1,8 million d'euros de recettes de cession de matières issues du traitement des déchets d'éléments d'ameublement

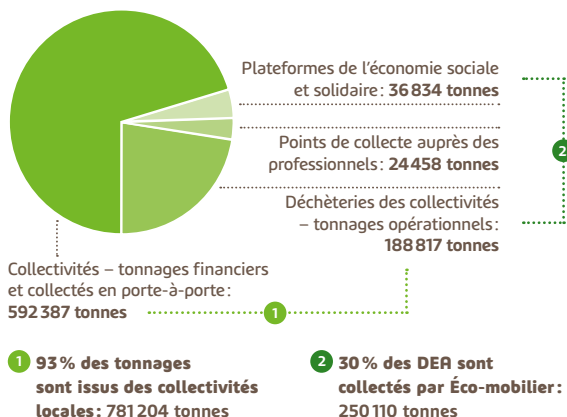
250 110 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ont été prises en charge opérationnellement par Éco-mobilier en 2015, ce qui représente le double de l'exercice précédent. Plus de 167 000 tonnes ont été traitées et recyclées. Avec 65 % des tonnages des déchets d'ameublement, le bois reste le matériau majoritaire avec 108 700 tonnes. Ont également été recyclées plus de 16 000 tonnes de ferraille, mousses, textiles et plastiques, et 42 500 tonnes valorisées sous forme de combustible solide de récupération.

COÛTS OPÉRATIONNELS DIRECTS ET INDIRECTS

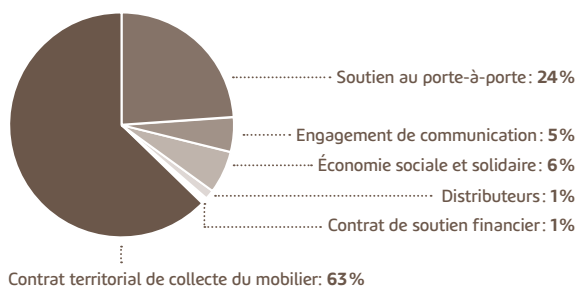
Poursuite du déploiement national

L'ensemble des coûts opérationnels pris en compte à la clôture de l'exercice 2015 est constitué des coûts opérationnels « directs », regroupant les coûts de gestion (collecte et traitement) des DEA collectés par Éco-mobilier, et les coûts « indirects », regroupant l'ensemble des soutiens financiers versés aux différents partenaires de la collecte d'Éco-mobilier.

RÉPARTITION DES TONNAGES 2015 PAR ORIGINE



COÛTS OPÉRATIONNELS « DIRECTS »



Les coûts opérationnels « directs »

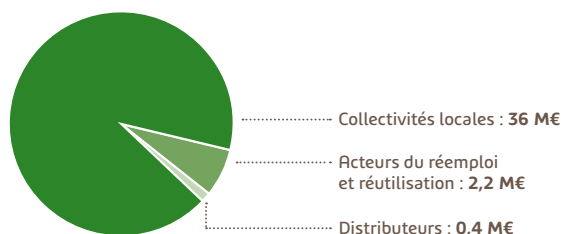
D'un montant total de 56 871 650 € à la clôture de l'exercice, ils correspondent à l'ensemble des coûts de gestion directe des 250 110 tonnes collectées en 2015 par Éco-mobilier sur les points de collecte des partenaires équipés d'une benne dédiée au mobilier. Ces coûts regroupent les frais de collecte, de transit, de préparation et de traitement effectués sur les sites des opérateurs attributaires des marchés.

Les coûts opérationnels « indirects » : soutiens financiers aux partenaires de la collecte d'Éco-mobilier

Dans le cadre des contrats avec les partenaires de la collecte, l'exercice 2015 donne lieu au versement de plus de 38,5 millions d'euros de soutiens financiers pour les DEA pris en charge ou collectés par les partenaires, à savoir :

- soutiens financiers aux collectivités : 35 965 675 €, dont 72 % au titre des DEA traités par les collectivités non équipées d'une benne dédiée au mobilier, ou collectés en porte-à-porte ;
- soutiens financiers à la collecte du mobilier par les acteurs de l'économie sociale et solidaire : 2 225 593 € ;
- soutiens financiers à la collecte du mobilier par les distributeurs : 380 548 €.

COÛTS OPÉRATIONNELS « INDIRECTS » : SOUTIENS FINANCIERS



FRAIS DE COMMUNICATION

Une action diversifiée pour accompagner le développement de la filière

Les différentes actions de communication réalisées en 2015 s'inscrivent dans la continuité des actions initiées, notamment pour ce qui concerne l'information auprès des acteurs de la filière :

- des actions de communication à destination des adhérents : annonces dans la presse spécialisée, salons professionnels (Espritmeuble, SADECC, Foire internationale de Marseille), mailing B to B, huit rencontres régionales thématiques rassemblant l'ensemble des partenaires et acteurs de la filière ;
- des actions de communication à destination de tous les publics et consommateurs : plateforme de marque, refonte de la charte graphique et du logo, conception d'outils de communication dédiés au nouveau barème d'éco-participation, site Internet, géolocalisation des points de collecte, outil de calcul des éco-participations.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

1 % du chiffre d'affaires de la filière

En conformité avec les obligations de l'agrément en la matière, plus d'1,5 million d'euros ont été dédiés en 2015 à la poursuite des principales actions concernant :

- la connaissance du gisement (caractérisations, échantillonnage), avec la réalisation de caractérisations récurrentes permettant d'améliorer la connaissance du gisement de DEA et de mettre à jour le taux de présence de DEA dans les collectes non séparées des collectivités ;
- l'éco-conception et l'évaluation des enjeux environnementaux ;
- les études spécifiques dédiées à la recyclabilité des produits et matériaux, la poursuite de l'analyse de cycle de vie et la mise en œuvre d'un plan d'action lié au recyclage des matériaux, avec l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation des performances des procédés d'hygiénisation de la literie avant traitement.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Une structuration maîtrisée pour répondre aux enjeux de demain

Le total des frais de fonctionnement s'élève à 7 324 975 € et représente 5,7 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

En progression en valeur absolue par rapport à 2014, les frais de fonctionnement, au titre de 2015, rapportés à la croissance de la filière, sont en diminution relative de plus de 10 %.

Outre les frais administratifs, composés des frais de personnel interne et des dépenses liées aux infrastructures de la filière, les frais de fonctionnement intègrent également :

- les coûts de développement de la filière (assistance au développement en régions, développement des solutions de collecte et lancement des appels d'offres) ;
- les frais de contrôle des déclarations des adhérents, des collectivités locales et des opérateurs.

Vers une organisation stabilisée à fin 2015

Au 31 décembre 2015, l'effectif présent de 44 personnes présente un âge moyen de 37,9 ans, sans disparité hommes-femmes.

15 personnes ont été recrutées courant 2015, soit en équivalent temps plein + 7,1 personnes.

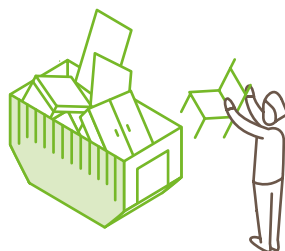
PROVISION POUR CHARGES FUTURES

En cumul au 31 décembre 2015, la provision pour charges futures est de 132 271 893 €, qui sont d'ores et déjà engagés dans la poursuite de la montée en charge de la filière au travers des contrats avec les partenaires de la filière.

Ce rapport d'activité a été conçu et réalisé par l'agence **BABEL**. Rédaction : Béatrice Noyère/Babel.
Il est imprimé sur du Cyclus Offset, papier certifié FSC, 100 % recyclé.



Crédits photographiques et illustrations : François Daburon ; Sylvia Galmot ; MarieClaire Graffilles ; iStock ; Yannick Labrousse/Temps Machine ; Jean-Philippe Mesguen ; Relajaelcoco ; Éco-mobilier ; DR.



écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

50, avenue Daumesnil
75012 Paris

0811 69 68 70 Service 0.05 €/min
+ prix appel

www.eco-mobilier.fr | [@Eco_mobilier](https://www.instagram.com/Eco_mobilier)